

Réunion du 23 mai 2017

L'an **deux mil dix-sept**, le **vingt-trois mai** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15 En exercice : 14 Présents : 9

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, Mme LOUIN Joëlle.

Absent(s) Excusé(s) : M. LEPORT Jean-Louis, M. AUBRY Gildas, Mme DELAUNAY Virginie, M. LEMOINE Thierry
Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

Mme Louin Joëlle élue secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2017 0051

Décision Modificative N° 2 : Budget communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Pour mémoire budget 2017	702 113.19 €	702 113.19 €
002 Excédent antérieur reporté	0.20 €	
022 Dépenses imprévues		0.20 €
Total de la décision modificative n°2/2017	0.20 €	020 €
Total section de fonctionnement	702 113.39 €	702 113.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Pour mémoire budget 2017	851 920.22 €	851 920.22 €
2313 op 195		50 000.00 €	
1641 op 195			50 000.00 €
	Total de la décision modificative n° 2/2017	50 000.00 €	50 000.00 €
	Total section d'investissement	901 920.22 €	901 920.22 €

N° 2017 0052

Devis ménage Salle Jules Verne, Choix entreprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise Prest'activity de Cossé Le Vivien pour un forfait ménage de la salle Jules Verne. Le montant du devis est arrêté à la somme de :

- Forfait nettoyage (hall d'entrée carrelé + tapis + ensemble sanitaires + bureau + salle + vestiaires + mobilier + sols (flotex, carrelage, tapis) : 48.98 € HT
- Forfait nettoyage de la cuisine (plans de travail, gazinière, hotte, évier, réfrigérateur, sol) : 29.29 € HT
- Forfait vitrerie (nettoyage intérieur et extérieur de toutes les vitres y compris puits de lumière et portes) : 131.81 € HT

Autorise Mme Le Maire à solliciter l'entreprise en fonction des besoins de nettoyage.

N° 2017 0053

Devis ménage Salle Jules Verne, Proposition ménage pour les particuliers, associations...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose aux utilisateurs de la salle Jules Verne une option ménage après la location de ladite salle.

- Option ménage tarifée à 100.00 € TTC (comprenant lenettoyage de toute la salle : le hall, le bureau, la salle de réception, les cuisines, vestiaires, sanitaires + sols flotex, carrelages, tapis, mobiliers)

Cette option sera proposée à toutes les personnes réservant la salle Jules Verne.

N° 2017 0054

Devis enseigne salle Jules Verne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise « Gaétan Chadelaud de La Roë (53350) pour la fourniture et pose d'une enseigne au nom de « Salle Jules Verne ».

Le montant du devis est arrêté à la somme de 590.00 € HT, soit 708.00 € TTC

Autorise Mme Le Maire à passer commande.

N° 2017 0055

Devis forfait nettoyage salle de l'Union, Groupe scolaire, garderie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Prest'activity de Cossé Le Vivien (53) pour le nettoyage des bâtiments suivants :

Forfait nettoyage complet de la salle de l'Union : 783.68 € HT, soit 940.42 € TTC

- Cuisines (sols, mobiliers inox, murs carrelés, blocs WC)
- Salle (parquet central en bois par effleurage, mise en cire et lustrage par micro fibre)
- Partie bar et tables autour du parquet +sols)
- Véranda (intérieur et extérieur + sol et tapis)
- Toutes les vitres de la salle nettoyées (intérieur et extérieur).

Forfait nettoyage complet école JY Cousteau : 493.84 € HT, soit 592.73 € TTC

- Décapage des sols
- Nettoyage du mobilier + blocs WC + nettoyage des murs si besoin
- Nettoyage de toutes les vitres (intérieur et extérieur)

Forfait nettoyage Garderie : 224.54 € HT, soit 269.45 € TTC

- Sols, mobiliers,
- Bloc WC,
- Vitres (intérieur et extérieur)

Forfait cantine : 58.58 € HT, soit 70.30 € TTC

- Mobiliers, sols
- Cuisine
- Vitres (intérieur et extérieur)

Le montant du devis est arrêté à la somme totale de 1 872.78 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à le signer.

N° 2017 0056

Frais route et repas, personnel communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le remboursement des frais de repas et de transports pour les agents de la collectivité lors de leurs formations et/ou réunions professionnelles.

N° 2017 0057

Réalisation d'un emprunt pour assurer un financement « relais ».

ARTICLE-1 : Madame le Maire de Cuillé 53540

est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : 90 000.00 Euros dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 36 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 0,75% - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à : 0,78376%

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 90.00 € seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de la commune de Cuillé s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal

Autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune de Cuillé à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Donne le cas échéant délégation à M. Chauvel Xavier, en sa qualité d'adjoint au Maire pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.

N° 2017 0058

Départs en 6ème

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de cadeaux pour les élèves de cm2 des deux écoles de Cuillé partant en classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine. Un budget maximum de 13.00 € par élève est décidé.

N° 20170059

CAE, augmentation temps de travail et signature d'une convention

Dans le cadre du CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) entre la commune de Cuillé et Mme Tireau Maria,

Au vu de la demande de Mme Tireau, à savoir une demande d'augmentation de temps de travail,

Au vu du certificat médical transmis,

Au vu des différents échanges avec Mission Locale 53 et le CDG 53

Au vu de son entretien avec les communes de Cuillé et de Saint-Poix et des échanges entre les collectivités pour une possible mise à disposition de personnel,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Cuillé autorise Mme Le Maire à solliciter une augmentation de temps de travail de 3h00/semaine pour le contrat actuel de Mme Tireau Maria. Celui-ci passerait donc de 12h00 à 15h00/semaine à compter du 06 juin 2017. Un avenant au contrat sera rédigé.

Mme Tireau Maria sera rémunérée pour toute la durée de son contrat par la commune de Cuillé.
Une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint-Poix sera établie à raison de 3h00/semaine pour toute la durée de son contrat, soit du 6 juin 2017 au 31 janvier 2018.

Autorise Mme Le Maire à poursuivre en ce sens toutes les démarches administratives.

N° 20170060

Lancement de la mise à jour des zones humides, Création d'un groupe de travail

Suite à la décision de la Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine de mettre à jour l'inventaire des zones humides des communes, le Syndicat de la Seiche s'est engagé à prendre en charge ce travail de réactualisation pour le compte des communes qui y adhèrent. Cette prise en charge reste gratuite.

Le bureau d'études Calix Biodiversité a été mandaté par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche pour réaliser la mise à jour de 10 inventaires communaux.

Il s'agit des communes de : BOISTRUDAN/BRIELLES/CUILLE/DROUGES/ESSE/GENNES SUR SEICHE/LE THEIL DE BRETAGNE/MARCILLE ROBERT/RANNEE/ST GERMAIN DU PINEL/

Les communes doivent mettre en place un groupe de travail à l'échelle communale pour le suivi de l'inventaire des zones humides de leur territoire.

Après en avoir délibéré, il est retenu le même groupe de travail que celui des inventaires cours d'eau, à savoir : M. Chauvel X. (référént), M. Beaulieu J-P, M. Beaudouin P, M. Lemoine T, M. Beucher A, M. Morlier G, M. Laigneau J (ou un représentant de la société de pêche du gardon de la Seiche), M. Boulanger P, M. Hervé B. (élu de Gastines).

RICARD Viviane, CHAUVEL Xavier, HOCHET Christine, TROUILLET Philippe,
COUTARD Madeleine, LAIGNEAU Jacqueline, BEAULIEU Jean-Pierre, BEAUDOUIN Pascal,
LOUIN Joëlle.